



FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF des personnes vulnérables

prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Fiche à compléter soit par la personnes vulnérable, soit par un tiers (représentant légal, intervenant médico-social, entourage, parent, ami).

Et à retourner à la Mairie d'Ax-les-Thermes

- **soit par courrier** : Place Roussel – 09110 AX-LES-THERMES
- **soit par mail** : contact@mairieax.fr

CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE

Demande reçue le : Enregistrée le Par
Accusé-réception transmis au demandeur le

Demande de radiation effectuée le par mail / courrier (rayer la mention inutile)

Mr Mme

NOM :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Adresse : 09110 AX-LES-THERMES

☎ : **Mail** :

Situation familiale : isolé(e) – habitant seul(e)
 en couple - marié(e), pacsé(e) ou vivant en concubinage
 en famille

Je sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

Je demande mon inscription :

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne en situation de handicap

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

SERVICE MÉDICAL OU SOCIAL INTERVENANT À VOTRE DOMICILE

Je déclare bénéficiaire de l'intervention :

d'un service d'aide à domicile

Intitulé du service :

Adresse :

☎ :

d'un service de soins infirmiers à domicile

Intitulé du service :

Adresse :

☎ :

d'un autre service

Intitulé du service :

Adresse :

☎ :

d'aucun service à domicile

PERSONNES DE VOTRE ENTOURAGE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM - Prénom	Adresse	Téléphone	Lien (enfant, parent, voisin, ami...)

PÉRIODES D'ABSENCE HABITUELLES (fréquentation de clubs, associations, vacances ...)

Mois	Jours(s)	Horaires	Motif

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.
- J'atteste avoir été informé(e) que :
 - l'inscription au registre nominatif n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement** de cette fiche est **facultatif**,
 - cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.
- Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait par l'intéressé(e) ou par un tiers
(NOM – Prénom et qualité) :

A, le

Signature :

Toutes les données recueillies dans cette fiche d'inscription sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Ces données seront conservées pendant toute la durée du traitement susvisé. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire d'Ax-les-Thermes. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents communaux de la mairie d'Ax-les-Thermes, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi N° 78-17 « Informatique et Libertés » modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à : Mairie – Place Roussel – 09110 AX-LES-THERMES ou par mail (contact@mairieax.fr). Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune, qui est le Centre de Gestion de l'Ariège, à l'adresse mail suivante : rgpd@cdg09.fr ou en demandant auprès de la Mairie d'Ax-les-Thermes. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.